

Image not found or type unknown



Taxes du titre de séjour pour étrangers

Par **kikinounou**, le **09/04/2010** à **01:41**

Bonjour, rnrnje doit retirer mon premier titre de séjours en tant que conjoint d'un ressortissant français et on m'indique que je dois payer une taxe de 300 euro lors du retrait du titre. rnautre part , on m'indique que cette taxe ne s'applique pas pour les algériens en vertu des accord d'évian .rnje voulais savoir comment s'applique cette loi et quel est le texte de loi qui prévois ça ?? a-t-il été modifier ou non. rnrncordialement.